



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

N° D'ORDRE	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	DÉCISION
ADMINISTRATION GENERALE		
RESSOURCES HUMAINES		
DE2024-05-16-2-1	Création de 3 emplois non permanents de catégorie C à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service technique	Adoptée à l'unanimité
DE2024-05-16-2-2	Création de 2 emplois non permanents de catégorie C à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service administratif	Adoptée à l'unanimité
DE2024-05-16-2-3	Création d'un emploi non permanent de catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service proximité	Adoptée à l'unanimité
DE2024-05-16-2-4	Création d'un emploi non permanent de catégorie C pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service proximité, sur les missions du CCAS	Adoptée à l'unanimité
DE2024-05-16-2-5	Création d'un emploi non permanent de catégorie B pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à la direction générale, sur des missions administratives	Adoptée à l'unanimité
FINANCES		
DE2024-05-16-3-1	Autorisation d'achat de lots et de cartes cadeaux dans le cadre de l'évènement culturel communal « Les Arts des Rives » -1ère Edition- et approbation du règlement du concours	Adoptée à l'unanimité
DE2024-05-16-3-2	Autorisation de versement de la subvention annuelle au profit de l'association « Comité d'Echanges avec les Pays Etrangers (CEPE) » de Rives de l'Yon pour l'année 2024	Adoptée à la majorité
DE2024-05-16-3-3	Participation financière des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques du 1er degré de la commune de Rives de l'Yon	Adoptée à l'unanimité
DE2024-05-16-3-4	Fixation du montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Notre-Dame sous contrat d'association - Année 2024 et autorisation de versement	Adoptée à l'unanimité
DE2024-05-16-3-5	Fixation du montant de la participation de la commune aux dépenses des écoles privées Saint-Sauveur et Saint Mélaïne regroupées en RPI, sous contrat association - Année 2024 et autorisation de versement	Adoptée à l'unanimité
URBANISME - FONCIER		
VOIRIE - CADRE DE VIE		